



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:  
19.05.2005

point de l'ordre du jour :  
07/A-02

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 2 juin 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spatz, Tonnar,  
échevins, Maroldt, Hoffmann, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff,  
Codello, Wohlfarth, Becker, conseillers,  
Clement, secrétaire communal

Absents: Braz, échevin, Snel, Huss, Hildgen, Zwally, Weidig,  
conseillers

### Le Conseil Communal;

Objet: Création au secrétariat communal d'un poste d'employé dont le degré d'occupation est fixé à 50 %.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur, le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'employé à mi temps dont le nouveau titulaire sera affecté au secrétariat communal,

Considérant que deux agents affectés au secrétariat communal, un fonctionnaire et un employé communal, sont autorisés à assumer un service à temps partiel correspondant à soixante-quinze pour cent d'une tâche complète,

Considérant qu'afin de garantir le bon fonctionnement du service en question la création de poste d'employé à mi-temps s'impose,

Considérant que les horaires de travail du nouveau titulaire du poste en question seront fixés du lundi au vendredi dans une plage se situant entre 13.00 heures et 18.00 heures,

Vu l'avis de la commission du personnel du 30 mai 2006,

Après délibération,

**d é c i d e**  
**par 7 voix oui et 6 voix non**

de créer au secrétariat communal un poste d'employé dont le degré d'occupation est fixé à 50%. Les horaires de travail du nouveau titulaire sont fixés du lundi au vendredi dans une plage se situant entre 13.00 heures et 18.00 heures.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

Date qu'en tête